

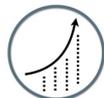
La négociation collective dans les structures culturelles

Règlement intérieur et accords d'entreprise

7 heures – 390 €*



à distance



100% acquis

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Toute personne chargée/e de la gestion du personnel dans un lieu de spectacle.

PRE-REQUIS

être en charge de la gestion du personnel dans une structure de 20 salarié temps plein minimum

OBJECTIFS

Les règles sociales laissent de plus en plus la place à la négociation collective. Une telle voie est de nature à rendre les questions sociales adaptées au plus près des enjeux d'organisation d'une structure culturelle. Il convient cependant de respecter un certain formalisme et de bien mesurer les incidences de ces outils de ressources humaines dans le spectacle :

- Comprendre l'agencement des textes des accords collectifs
- Savoir ce qui est ouvert ou non à la négociation
- Formaliser un accord ou un règlement intérieur

CONTENU DÉTAILLÉ

Quels sont les différents acteurs de la création ?
Les négociations annuelles obligatoires
Rappel des cas qui obligent à mettre en places une négociation d'entreprise

Le règlement intérieur

- Comment est établi un règlement intérieur
- Les clauses à prévoir
- Les clauses interdites
- Intervention de l'inspecteur du travail

Négocier un accord d'entreprise

- Les nouvelles dispositions et règles de négociation
- Hiérarchie des normes sociales et ses évolutions
- Qui négocie ?

- Quels sont les thèmes ouverts à une négociation

Sujets à aborder dans une négociation :

- Contrats
- Durée du travail, modulation, conventions de forfait
- Le télétravail
- Primes, indemnités, avantages acquis
- Congés,
- Compte Epargne Temps

Rédaction et formalités

- Connaître les différentes étapes
- Rédiger un accord d'entreprise
- Les formalités à accomplir

INTERVENANTE EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- Mener à bien ses missions d'élus du CSE dans une structure culturelle

METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 www.cagec.fr

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : La négociation collective dans les structures culturelles

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.